



Charte d'utilisation de l'espace de travail numérique Pronote

Préambule :

La cité scolaire Laure Gatet, met à votre disposition l'espace de travail numérique Pronote, pour favoriser le suivi de la scolarité de votre enfant.

L'espace de travail est le principal outil de communication de la Cité Scolaire.

Sur cet espace, vous pouvez consulter :

- L'emploi du temps de votre enfant
- Le travail donné par les professeurs
- Les données de Vie Scolaire (absences, retards, punitions)
- Le carnet numérique (notamment les observations)
- Les résultats de votre enfant aux évaluations.
- Ses bilans trimestriels ou semestriels suivant le niveau auquel appartient la classe.
- les dates des conseils de classes...

Vous pouvez aussi communiquer avec les professeurs dans le respect des règles de politesse.

Article 1^{er} : Informations

La cité scolaire diffuse les informations à destination de parents via l'ENT Pronote. Au collège des informations complémentaires peuvent être diffusées par le biais du carnet de correspondance.

Article 2 : Travail scolaire

L'existence de « Pronote », ne dispense pas les élèves d'utiliser un cahier de texte ou un agenda. En effet il peut y avoir un temps de latence entre le moment où le professeur donne le travail aux élèves et la mise en ligne.

Article 3 : Messagerie

La messagerie facilite la communication entre les parents et les membres de la communauté scolaire.

Cependant pour rester efficace un certain nombre de principes doivent être respectés.

- - Les propos échangés doivent l'être dans le respect de chacun et de ses prérogatives.
- -Il faut veiller à ne pas multiplier les destinataires.
- -Avoir conscience qu'une réponse instantanée n'est pas possible. Un délai de réponse de 36H (hors week-end et vacances scolaires) est un délai très raisonnable.
- -Pour les situations complexes, préférer le téléphone et/ou les rendez-vous.